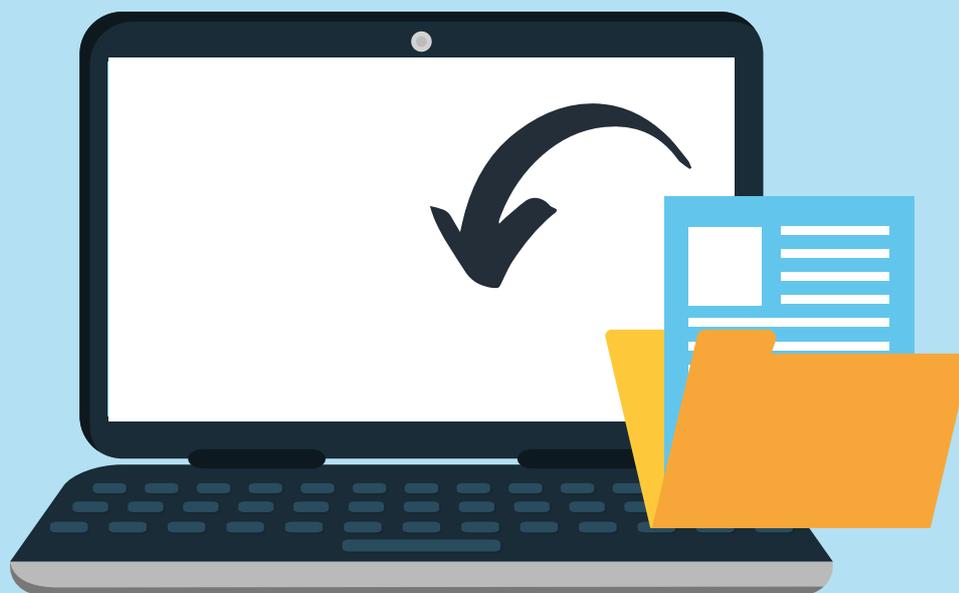


À partir du 1er janvier 2022

JE DÉPOSE MES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

EN LIGNE GRATUITEMENT



À partir du 1er janvier 2022, la commune
reçoit mes demandes d'autorisation
d'urbanisme en ligne.

Déposez les demandes sur le site internet de la commune ou
n'hésitez pas à vous connecter directement sur <https://sve.sirap.fr>